

Portant validation du devis de la société VIA FRANCE dans le cadre d'une fourniture de matériaux- émulsion

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de modification d'avaloir de la société VIA FRANCE pour la fourniture d'émulsion pour la rue de la Carentonne.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société VIA FRANCE d'une prestation d'un montant de 4160 € HT.

signé électroniquement le 04/06/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

